

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 MAI 2023, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Marie-Line Dubé, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 5 mai 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 14 avril 2023
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 4.2 - Demande de carte de crédit pour le Directeur des travaux publics
 - 4.3 - Démission de la Directrice générale et greffière-trésorière
 - 4.4 - Affichage du poste de Directrice générale et greffière-trésorière
 - 4.5 - Démission de la conseillère madame Madeleine Lachance
 - 4.6 - Planification des prochaines élections municipales partielles
- 5 - LÉGISLATION
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
 - 6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie
- 7 - VOIRIE TRANSPORT

- 7.1 - Rapport de l'adjoint au Directeur des travaux publics
- 7.2 - Demande d'autorisation pour installer des gouttières à la caserne de pompier et à la cabane adjacente
- 7.3 - Demande d'autorisation pour effectuer la réparation du pont sur la Route de la Station
- 7.4 - Emplois d'été Canada
- 7.5 - Demande d'autorisation pour afficher un poste temporaire (été 2023) pour étudiant
- 7.6 - Contrat d'entretien des chemins d'hiver - dernier paiement pour hiver 2023
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 9.2 - Nomination des inspecteurs en urbanisme et en environnement
 - 9.3 - Entente intermunicipale - Écocentre
 - 9.4 - Autorisation de conteneurs pour grosse vidange et pour le métal
- 10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
- 11 - CORRESPONDANCE
 - 11.1 - Entente de partenariat - Centre Récréatif Desjardins
- 12 - COMITÉ
 - 12.1 - Compte-rendu des différents comités
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

85-05-2023

3.1 - Séance ordinaire du 14 avril 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil, d'une somme de 85 018,70 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

86-05-2023

4.2 - Demande de carte de crédit pour le Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'habituellement, le Directeur des travaux publics bénéficie d'une carte de crédit pour des achats préautorisés et destinés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de carte de crédit doit être faite pour monsieur Christian Lamontagne, Directeur des travaux publics, au montant de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE divers achats doivent être effectués dans le cadre de son travail, toujours avec une autorisation au préalable, et pour des besoins en lien direct avec les travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à la demande de carte de crédit pour monsieur Christian Lamontagne, Directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

87-05-2023

4.3 - Démission de la Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Line Dubé démissionne de son poste de Directrice générale et greffière-trésorière avec pour date de terminaison le 30 juin 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la démission de la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Line Dubé.

ADOPTÉE

88-05-2023

4.4 - Affichage du poste de Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a donné sa démission et que la Municipalité doit se doter d'un(e) nouveau(elle) Directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère);

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale, madame Marie-Line Dubé, soit autorisée à procéder à l'affichage du poste de Directeur(trice) général(e) dès le 8 mai 2023.

ADOPTÉE

89-05-2023

4.5 - Démission de la conseillère madame Madeleine Lachance

CONSIDÉRANT QUE madame Madeleine Lachance a remis une lettre de démission, pour son poste de conseillère municipale, en raison de santé personnelle, avec prise d'effet le lundi 8 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la démission de madame Madeleine Lachance pour le lundi 8 mai 2023.

ADOPTÉE

4.6 - Planification des prochaines élections municipales partielles

À titre informatif :

Comme il y a 2 postes de conseillers rendus vacants, en raison des 2 démissions récentes, il est obligatoire de tenir des élections partielles au cours des prochaines semaines.

Aussi, en raison du contexte actuel au sein de l'administration municipale, les élections partielles ne pourront pas se tenir avant l'automne 2023.

Des précisions sont à venir pour la prochaine séance du Conseil municipal.

5 - LÉGISLATION

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur incendie.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'adjoint au Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de l'adjoint au Directeur des travaux publics.

90-05-2023

7.2 - Demande d'autorisation pour installer des gouttières à la caserne de pompier et à la cabane adjacente

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de gouttière d'installer à la caserne de pompiers ni à la cabane adjacente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour installer des gouttières à la caserne de pompiers et à la cabane adjacente;

QUE la compagnie "Gouttières Michel Tardif Inc." nous propose l'installation de gouttières au coût de 1 975 \$ plus taxes pour les deux bâtiments;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à contacter l'entreprise "Gouttières Michel Tardif Inc." pour l'installation de gouttières à la caserne de pompiers ainsi qu'à la cabane adjacente au coût de 1 975 \$ plus taxes;

QUE les coûts soient payés par l'aide financière du "PRABAM".

ADOPTÉE

91-05-2023

7.3 - Demande d'autorisation pour effectuer la réparation du pont sur la Route de la Station

CONSIDÉRANT QUE le MTQ informe la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford que le pont de la Route de la Station a besoin d'être réparé;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévues pour la réparation du pont de la Route de la Station sont évalués à plus ou moins 5 200 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à l'achat des matériaux nécessaires pour la réparation du pont sur la Route de la Station.

QUE la dépense est prévue dans le financement PAVL;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

7.4 - Emplois d'été Canada

La demande faite auprès d'Emplois d'Été Canada a été acceptée au montant de 2 136,40 \$ pour nous permettre d'engager un étudiant à l'été 2023.

92-05-2023

7.5 - Demande d'autorisation pour afficher un poste temporaire (été 2023) pour étudiant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a fait une demande à Emplois d'Été Canada pour nous permettre d'engager un étudiant pour l'été 2023 dans le but de venir en aide aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée de la part d'Emplois d'Été Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à afficher un poste pour un étudiant à l'été 2023.

ADOPTÉ

93-05-2023

7.6 - Contrat d'entretien des chemins d'hiver - dernier paiement pour hiver 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford doit effectuer le dernier paiement pour l'entretien des chemins d'hiver pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de bris majeur lors du déneigement cet hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal approuvent le paiement du dernier versement du contrat de déneigement pour 2022-2023;

QUE la dépense soit et est autorisée.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

94-05-2023

9.2 - Nomination des inspecteurs en urbanisme et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la Municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption d'un nouveau règlement, il y a lieu de procéder au renouvellement des nominations pour l'ensemble de l'équipe d'inspection;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme mesdames Lise Buteau, Annie Venables, Émilie Bédard et messieurs Serge Paquet et Kim Boulanger à titre d'inspecteurs/trices en urbanisme et en environnement;

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la Municipalité.

ADOPTÉE

95-05-2023

9.3 - Entente intermunicipale - Écocentre

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins tient à répondre à la volonté du gouvernement que chaque citoyen ait accès à un écocentre, de diminuer la quantité de matériaux qui vont au bac vert et de donner plus de service au citoyen;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre certaines municipalités qui ont un écocentre et celles qui veulent bénéficier du service

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des écocentres est strictement réservée aux usagers admissibles et exclusivement pour les activités résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE seulement les citoyens des municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale peuvent utiliser les services des différents écocentres du territoire de la MRC selon la répartition établie;

CONSIDÉRANT QUE des frais seront chargés selon les matières qui y seront déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford ne désire pas se prévaloir de cette entente pour la 1^e année ni en permettre l'accès aux citoyens de Sainte-Rose-de-Watford.

ADOPTÉE

96-05-2023

9.4 - Autorisation de conteneurs pour grosse vidange et pour le métal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford désire offrir le service de grosses vidanges aux citoyens pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale adjointe fasse les démarches nécessaires pour réserver des conteneurs de 4 verges pour les matériaux secs et pour le fer;

QUE le service soit offert aux résident(e)s de Sainte-Rose-de-Watford uniquement (une preuve de résidence sera exigée);

QU'une liste des matières acceptées et refusées soit publicisée avant l'ouverture de l'écocentre du lundi 15 mai sur le site de la Municipalité, FACEBOOK et dans le journal municipal;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11 - CORRESPONDANCE

97-05-2023

11.1 - Entente de partenariat - Centre Récréatif Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prosper, représentée par madame Claudia Dubois, directrice des loisirs, sports et de la culture, offre à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford la possibilité d'établir un partenariat et d'afficher sur une des bandes de la patinoire de l'aréna selon 3 options;

Option 1 : 400\$ annuellement pour une affiche sur une bande de patinoire;

Option 2 : 400\$ + 150\$ annuellement pour une affiche sur une bande de patinoire et sur une bande de deck hockey;

Option 3 : 400\$ annuellement pour une affiche sur une bande de deck hockey.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal ne commande pas l'affichage des bandes de patinoire et de deck hockey, soit la demande de la municipalité de Saint-Prosper d'établir un partenariat et d'afficher sur une des bandes de la patinoire de l'aréna.

ADOPTÉE

12 - COMITÉ

12.1 - Compte-rendu des différents comités

Compte rendu des activités réalisées par les différents comités au cours du mois d'avril 2023.

13 - CORRESPONDANCE

Remise du certificat de bénévolat 2023, à titre de bénévole de la bibliothèque municipale à madame Josiane Tanguay pour ses 5 ans d'engagement.

98-05-2023

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

99-05-2023

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 07h30.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire
trésorière

Marie-Line Dubé
Directrice générale et secrétaire-

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire